



Imprimerie Beeger SA  
13, rue de l'Industrie  
1950 Sion

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

**COMMUNE DE SAVIESE**  
*mise à l'enquête publique*

L'administration communale de Savièse met à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire formulées par :

- M. Jacques Luyet, Drône/Savièse, pour la construction d'un couvert à voiture sur la parcelle no 145, plan no 4, au lieu-dit « Pragier » - *coordonnées 593'193/124'247*,
- Mme Anne-Françoise Reynard, St-Germain/Savièse, par l'atelier d'architecture Luyet Jérôme, St-Germain/Savièse, pour la modification du projet sur la parcelle no 1043, plan no 11, au lieu-dit « Pradécor » - *coordonnées 593'445/123'052 – ce projet nécessite l'octroi d'une dérogation au sens de l'art. 24 LAT*,
- M. Giuseppe Crucitti, Ormône/Savièse, pour la construction d'une cabane de jardin sur la parcelle no 9025, plan no 50, au lieu-dit « Redin » - *coordonnées 592'498/121'118*,
- Courtine & Héritier SA, Ormône/Savièse, par les ateliers d'architecture Michel Zuchuat et Corine Léger, Sion, et Architectes Associés, Arbaz, pour l'agrandissement d'un bâtiment existant et la construction d'un appartement sur la parcelle no 4755, plan no 32, au lieu-dit « Granfin » - *coordonnées 592'997/121'418*,
- M. et Mme Mario et Hélène Orantes, Drône/Savièse, par l'atelier d'architecture Chris 3D, Ayent, pour l'aménagement d'une terrasse sur la parcelle no 11059, plan no 55, au lieu-dit « Oure » - *coordonnées 593'978/122'601*,
- M. et Mme Claude-Alain et Laurence Lorétan, Douvaine, par l'atelier d'architecture d&v architectes & associés, Sion, pour la transformation d'une grange en habitation sur les parcelles nos 11866, 11867, 11868, plan no 60, au lieu-dit « Vuisse » - *coordonnées 590'393/120'643*,
- M. et Mme Loïc Varone et Olivia Bonvin, par l'atelier d'architecture LMD Sàrl, Conthey, pour la construction d'un chalet sur la parcelle no 2997, plan no 6, au lieu-dit « Prarainson » - *coordonnées 593'806/124'131*.

Les plans peuvent être consultés au bureau technique communal.

Les observations éventuelles sont à adresser en deux exemplaires, dans les 30 jours, à l'administration communale.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En vous remerciant de votre obligeance, nous vous présentons, Messieurs, nos meilleures salutations.

**COMMUNE DE SAVIESE**  
La Secrétaire  
*M. -Noëlle Reynard*